Additif **INITIO®**

pour mortier La Chape Liquide INITIO®

DESCRIPTIF

L'Additif **INITIO®** est un additif en poudre destiné à la production en centrale à béton de mortier La Chape Liquide **INITIO®** exclusivement.
Produit breveté.
Ne pas utiliser pour d'autres produits que le mortier La Chape Liquide **INITIO®**.

CARACTERISTIQUES

- Poudre bleue
- Densité 1,1

CONDITIONNEMENT

Sachet-dose hydrosoluble de 760 grammes environ (½ m^3 de mortier).
Carton de 20 sachets-doses (15,2 kg environ pour 10 m^3 de mortier).





MODE D'EMPLOI

Le dosage est de 2 sachets-doses hydrosolubles pour 1 m^3 de mortier La Chape Liquide **INITIO®.**

Pour les fractions comprises entre 0,1 et 0,5 m^3, on utilisera 1 sachet entier (par exemple pour 6,2 m^3, on introduira 13 sachets).

Ne pas ouvrir les sachets.

Fabrication par le malaxeur : répartir les sachets dans le malaxeur tous les 2 ou 3 m^3. Ne pas introduire les sachets lors de la 1ère gâchée.

Fabrication en direct (totalité eau puis totalité liant puis totalité sable) : introduire la totalité des sachets après la vidange du liant et avant la vidange du sable. Les sachets peuvent être introduits directement dans le camion-toupie ou sur un des systèmes d'approvisionnement du sable (tapis, skip).
Ne pas introduire les sachets avant l'eau, avec l'eau, ou avec le liant. Ne pas introduire les sachets à la fin de la fabrication.

STOCKAGE

L'Additif **INITIO®** doit être stocké à l'abri des intempéries et de l'humidité.

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée sur les cartons.

SECURITE

Avant toute utilisation, consulter la Fiche de Données Sécurité, disponible auprès de la société LA CHAPE LIQUIDE.

L'Additif **INITIO®** n'est pas un produit classé dangereux.

En cas de rupture des sachets, et de contact avec le produit :

- En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau courante. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements ou les équipements.
- En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux pendant 15 minutes sous l'eau. Si une gêne subsiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, consulter un médecin
- En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Ce document est fourni à titre indicatif, notre société se réservant le droit de modifier les informations contenues dans celui-ci à tout moment. Notre société ne peut garantir le caractère exhaustif, ni l'absence d'erreurs matérielles. Toute utilisation et/ou mise en œuvre des matériaux non conformes aux règles prescrites dans ce document et des règles de l'art dégagent notre société de toute responsabilité.

LA CHAPE LIQUIDE
500, rue Marcel Demonque
Pôle Technologique Agroparc
84915 AVIGNON Cedex

Version 4 du 4 septembre 2013